

ARRÊTÉ MUNICIPAL

PORTANT RÉGLEMENTATION ET RESTRICTION DE STATIONNEMENT RUE MOREAU

Nous, Maire de la Commune de RAILLENCOURT SAINTE OLLE ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code de la Route ;

Vu la demande présentée par l'entreprise SADE CGTH, représentée par Monsieur Nicolas SALINGUE 300, rue du 1^{er} Mai 62430 SALLAUMINES en date du 10 novembre 2023 tendant à réglementer le stationnement des véhicules rue Moreau pendant les travaux de réalisation de suppression de branchement gaz ;

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir les accidents.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit pour les véhicules légers et poids lourds rue Moreau dans la portion comprise entre le N° 13 et l'angle de la rue de Bourlon à compter du **LUNDI 27 NOVEMBRE 2023 et ce pour une durée prévisionnelle de 30 jours** pour le motif susmentionné. Les travaux se dérouleront de jour.

ARTICLE 2 : Les restrictions de circulation sur la voie seront les suivantes : empiètement sur chaussée avec largeur de 1 voie maintenue et vitesse limitée à 30 km/h. Pendant la durée des travaux, aucun stationnement ni dépassement pour les véhicules légers et poids lourds ne sera autorisé sur l'emprise de la zone des travaux, excepté pour les véhicules affectés au chantier.

ARTICLE 3 : L'entreprise SADE CGHT veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant la période des travaux. En cas de détérioration et dégradation, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du pétitionnaire.

ARTICLE 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 5 : Monsieur le Commissaire Principal de Police de CAMBRAI, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- SADE CGTH 300, rue du 1^{er} Mai 62430 SALLAUMINES

- L'Agent de Surveillance de la Voie Publique de RAILLENCOURT SAINTE OLLE

Fait à RAILLENCOURT SAINTE OLLE, le 10 novembre 2023.

Le Maire,
Bernard de NARDA

